

Avis n° 2022/11
relatif à l'attribution du grade de licence au
BACHELOR en Sciences et Ingénierie
École supérieure des technologies industrielles avancées

École

Nom :	École supérieure des technologies industrielles avancées
Sigle :	ESTIA
Type :	Consulaire
Académie :	Bordeaux
Sites de l'école :	Bidart

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	École supérieure des technologies industrielles avancées
Spécialité(s) :	Génie industriel et mécatronique
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant
Site(s) de la formation :	Bidart

Vu le rapport établi par Patrick OBERTELLI (membre de la CTI, rapporteur principal) et Jean-Richard LLINAS (expert de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 novembre 2022 ;

La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :

Première attribution du grade de licence au diplôme de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant de l'école :	Type(s) de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée
Bachelor en Sciences et Ingénierie spécialité Génie industriel et mécatronique sur le site de Bidart	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2026 - 2027	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Comme envisagé par l'école, constituer un conseil de perfectionnement propre au Bachelor avec une représentation significative de partenaires industriels ;
- Mettre en place des enquêtes auprès des diplômés à 6 mois et à 3 ans.

Délibéré en séance plénière du 15 novembre 2022.

Approuvé en séance plénière du 13 décembre 2022.



La Présidente
Elisabeth CRÉPON